

# Synthèse



## AVIS COMPLEMENTAIRE SUR « LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN : QUELS ENJEUX DE L'ÉCOLE À L'ENTREPRISE ? »

*Autosaisine – Avis adopté en séance plénière du 5 octobre 2023.*

Dans cette recherche constante d'une nouvelle approche afin de répondre au mieux à notre mission qui est de concourir par nos avis à l'administration de la région, le CESER Grand Est innove en présentant un « avis complémentaire » à son avis sur le « Développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise ? »

### Pourquoi un avis complémentaire ?

Dans la conclusion de son avis sur le « Développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise ? », le CESER a proposé que ses préconisations soient débattues afin de les adapter au mieux aux situations vécues sur le terrain. C'est dans cet objectif qu'un Groupe de réflexion constitué des partenaires sollicités durant l'élaboration de l'avis et des membres de la Commission Formation tout au long de la vie a été mis en œuvre.

### Comment ?

Deux principes « coopération » et « réflexivité » ont été les clés de la réussite de ce projet. Une méthodologie de travail enrichissante qui a permis de croiser les regards entre le monde de la formation professionnelle, de l'institution et le monde académique dans un esprit coopératif. Pour ce travail sorti des sentiers battus, les résultats et les appréciations sont significatifs d'un besoin de confronter « les réalités de chacun ».

Les débats se sont organisés autour de huit thématiques indissociables les unes des autres afin d'assurer une formation, un développement des compétences tout au long de la vie.



Les points clés de renforcement de nos préconisations



**Sur la thématique « Territoire et coordination »**, en lien avec la préconisation 6, le CESER appuie la proposition du Conseil Régional de travailler étroitement avec les employeurs dans le cadre d'une GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) à l'échelle locale. Le CESER préconise une approche territoriale permettant à toutes les parties prenantes de travailler sur les questions emploi-formation-transitions.

Prospective

transitions.

**Sur la thématique « Prospective »**, en lien avec la préconisation 5, l'introduction d'une dimension sociale préconisée par le CESER sera prise en compte par la Commission Prospective du CREFOP dans le cadre de ses travaux sur les transitions. Le CESER préconise une prise en compte de la filière de l'eau aux domaines professionnels analysés par la Commission Prospective dans ses travaux sur l'impact des transitions.

Démocratie et question de la compétence

**Sur la démocratie et la question de la compétence**, en lien avec la préconisation 3, le CESER préconise qu'une information éclairée sur les mesures écologiques et climatiques mises en œuvre sur le territoire soit diffusée tout en explicitant la façon dont l'avis des citoyens a été pris en compte.

Mobilité et orientation

collectivités.

**Sur la mobilité et l'orientation**, en lien avec ses préconisations 4 et 12, le CESER préconise que le Conseil Régional et l'Etat s'assurent de l'accès pour chaque habitant de la région aux dispositifs d'aide. Le CESER préconise l'augmentation des transports collectifs dans les territoires où ils sont insuffisants ou absents luttant ainsi contre le réchauffement climatique et que ces enjeux d'accessibilité et de mobilité soient intégrés au travail réalisé sur la carte des formations entre la Région, l'Education Nationale et les

Le CESER préconise le renforcement de l'accompagnement humain dans toutes les activités d'orientation ainsi qu'une intégration plus importante de la dimension transfrontalière.

Lutte contre toute situation d'exclusion

**Sur la lutte contre toute situation d'exclusion**, en lien avec sa préconisation 8, le CESER préconise que le Conseil Régional renforce ses actions de sensibilisation sur le handicap, qu'il soit visible ou invisible, dans le cadre de son programme de professionnalisation.

Communication Accompagnement

**Sur la communication et sur l'accompagnement**, en lien avec sa préconisation 16, le CESER préconise que l'accompagnement de l'apprenti devienne un objectif de formation prioritaire.

La responsabilité collective

**Sur la responsabilité collective**, en lien avec sa préconisation 18, le CESER préconise que les moyens soient donnés pour une diffusion et un accompagnement aux outils qui existent pour aider l'employeur dans son recrutement, dans les réponses aux demandes des salariés en termes de formation, de reconversion.

[Tableau des préconisations, pages 97, 98 de l'avis sur le « Développement des compétences d'aujourd'hui et de demain : quels enjeux de l'école à l'entreprise ? »](#)



**Stéphane HEIT**

Président de la Commission  
Formation tout au long de la vie



**Emmanuelle EBEL-JOST**

Vice-présidente de la Commission  
Formation tout au long de la vie



**Nadia WALTER**

Rapporteuse de la Commission  
Formation tout au long de la vie